

Conseil Communautaire

Compte-rendu de la séance du 22.10.2020 à Novéant-sur-Moselle

Membres du Conseil : 71

Présents : 48

Pouvoirs : 10

Votants : 58

Excusé non représenté : 1 - Excusé représenté : 4 - Absents : 8 - Nombre de communes représentées : 41

Liste des présents en annexe

En préambule, le conseil communautaire a tenu à s'associer à l'hommage rendu au professeur Samuel PATY décédé dans des conditions tragiques en respectant une minute de silence.

1- Vie Institutionnelle de la CCM&M

Désignation d'un secrétaire de séance et validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 septembre 2020.

Michel HERBY est désigné secrétaire de séance.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

➤ Délégations du Conseil Communautaire au Bureau Permanent et au Président :

Information

2- Aménagement de l'espace / Urbanisme – Plan Local d'Urbanisme intercommunale

Présentation de la méthodologie d'élaboration du PLUi Mad & Moselle par l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et Meurthe-et-Moselle Développement (MMD)

3- Attractivité résidentielle / Développement Durable

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – bilan transitoire et demande de prolongation :

Il est proposé que soit prolongée de deux années supplémentaires – soit jusqu'au 14 Juin 2023 – la présente convention signée par la Communauté de Communes, l'ANAH, la Région Grand-Est et le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Validant la proposition de recourir à un avenant pour prolonger de deux années supplémentaires l'OPAH 2018-2021 ;
- Autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches et à réaliser toutes les demandes de financements nécessaires pour mener à bien ces deux nouvelles années ;
- Autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Proposition d'évolution de règlements d'intervention :

La délibération est adoptée à l'unanimité :

- Validant les modifications apportées au règlement relatif à la subvention intercommunale complémentaire à l'OPAH « ENR et auto-réhabilitation » ;
- Validant les modifications apportées au règlement relatif à la subvention intercommunale complémentaire à l'OPAH « Ravalement de façade » ;
- Validant les nouveaux objectifs annuels de la subvention « ENR et auto-réhabilitation » ;
- Validant les nouveaux objectifs annuels de la subvention « ravalement de façade » ;
- Autorisant le Président à signer un avenant au marché avec l'opérateur CAMEL qui accompagne les particuliers dans les aides « ENR » ;
- Autorisant le Président à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4- Développement Durable – Plan de préservation de la biodiversité Mad & Moselle

La délibération est reportée sur avis favorable du Conseil Communautaire.

5- Attractivité économique

Crise sanitaire - Plan de soutien à l'économie :

- **Evolution dans la mise en œuvre des actions du plan de relance**
- **Campagne de communication pour soutenir la consommation locale** : fusionnée avec la communication sur le lancement des bons d'achats locaux

- **Opération "Bons d'achats locaux bonifiés" : relance de la consommation locale**

Entreprises bénéficiaires = entreprises inscrites sur la plateforme (à ce stade)

Retours d'expériences d'autres territoires (Metz et Nancy) : l'effet incitatif et levier de l'achat des bons bonifiés à 25%(8€=10€) n'était pas suffisant pour que l'opération fonctionne (achat en ligne pour utilisation en points de ventes physiques)

Proposition : doublement de la valeur des bons d'achats :

- **Pour 10€ achetés par le client, valeur de ses chèques obtenus de 20€**
- **Pour 60€ achetés par le client, valeur de ses chèques obtenus de 120€ (maximum)**

A budget constant : 40 000€ alloués à l'opération (BP 2020)

La délibération est adoptée à l'unanimité

Avenant à la convention initiale avec le Conseil Régional Grand Est dans le cadre de la participation au fonds régional « RESISTANCE » d'aide aux entreprises, pour récupérer une partie des fonds locaux non dépensés à ce jour.

La délibération est adoptée unanimité

- Avenant 1 : Modification des modalités de versement de la participation financière des EPCI :

Initialement : versement en intégralité (40 824€ pour CCM&M, en Avril 2020)

Nouvelles modalités : en 5 tranches de 20%, versées dès consommation et attribution de la tranche précédente

Consommation de l'enveloppe CCM&M : 2 dossiers alloués pour 40 000€

- Projet d'avenant 2 en attente de réception :

- Allongement de la durée du dispositif jusqu'au 30/06/2021
- Ouverture du fonds RESISTANCE aux sociétés et exploitants agricoles et viticoles (en Entreprise individuelle ou société, hors micro-agricole) de moins de 20 salariés, ayant subi des aléas de production générant une perte de rendement ou recettes (baisse CA de + 15% ou un EBE d'au moins - 15%, avant survenance aléa

Projet de création d'une Zone d'Activités Économiques à Novéant-sur-Moselle :

La délibération est adoptée à l'unanimité avec une abstention :

- Approuvant le schéma provisoire du projet d'aménagement de la zone d'activités ;
- Autorisant le Président à conclure l'accord d'achat et d'implantation avec la chaîne de supermarché SUPER U sous forme d'un contrat de réservation ou sous toute autre forme administrative et notariale,
- Autorisant le Président à solliciter des financements complémentaires nécessaires sur le projet ;
- Autorisant le Président à engager la consultation d'une Maîtrise d'Œuvre sur le projet et de la notifier sous réserve de l'avis de la CAO

6- Services à la population - Maintien et développement des services au public / Projet d'aménagement de la Maison de Services au Public - Espace partagé de travail d'Ancy-Dornot

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES €HT		RECETTES		
Acquisition immobilière	250 000,00	Etat DETR	238 185,00	notifié
Travaux	419 100,00	Etat FNADT	194 631,00	notifié
Équipement + signalétique	50 000,00	Etat - DSIL	76 950,00	notifié
Maîtrise d'œuvre	42 150,00	CD57	73 634,00	
AMO + études techniques	15 000,00	CLIMAXION	37 600,00	en cours
		CCMM	155 250	
TOTAL	776 250€HT	TOTAL	776 250€HT	

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention :

- Validant de l'APD tel que présenté
- Autorisant de lancer le marché de travaux

Information sur l'état d'avancement des discussions en cours avec la Municipalité de Thiaucourt concernant le projet immobilier de création de l'Espace France Service à Thiaucourt-Régnieville dans le bâtiment actuel de La Poste et de l'accueil périscolaire.

7- Attractivité culturelle – Développement de la lecture publique

Bibliothèque intercommunale de Mars-la-Tour :

La délibération adoptant le projet de convention de partenariat sur les locaux est adoptée à l'unanimité

Convention de partenariat - Annexe 7 sur les objectifs

La délibération est adoptée à l'unanimité

➤ Médiathèque intercommunale de Thiaucourt-Regniéville :

Proposition de mettre en place un tarif, accessible, pour l'atelier calligraphie : 10€/personne

Base : 4 ateliers de 2h, à raison d'un atelier/mois, entre novembre et février, les vendredis soir ; maximum 10 personnes

Le coût de l'atelier est de 480€TTC comprenant la prestation et le matériel

La délibération portant sur le montant de participation à l'atelier calligraphie est adoptée à l'unanimité

La délibération portant sur l'adoption du nouveau règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

Evolution de la convention de mise à disposition de personnel entre la CC et la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8- Questions diverses

➤ Gestion de la CCM&M – changement de lieu : prochain Conseil Communautaire à Thiaucourt (salle La Loco).

La délibération est adoptée à l'unanimité

20h50 : l'ordre du jour est levé



Gilles SOULIER
Président de la CCM&M

Michel HERBY
Secrétaire de séance